

# PROCES VERBAL



## de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2026 à 18h00

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27*

*Présents : 19*

*Absents : 0*

*Représentés avec pouvoir : 7*

*Date de convocation : 21/04//2026*

**Etaient présents :** LAPANOUSE Philippe, ZELINDRE Monique, CASTEJON Jean-Pierre, GESLIN Thierry, SAIN Rabena, WALLEM Bruno, CEBE Sylvie, COURONNE Marine, CARDINAL Céline, SALMON Gilles, LAURENT Claude, CRESTA Marion, TESTU Nathalie, LOPEZ Antoine, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, MACHENAUD Nadine, RIHET Henri, GERARD-FOUFFE Francine, AUDAIRE Jean-François,

**Etaient représentés :** SICARD Séverine *procuration* à LOPEZ Antoine, SICARD Jean-François *procuration* à CASTEJON Jean-Pierre, MOREAU Estelle *procuration* à SAIN Rabena, RIVALLEAU Dominique *procuration* à LAPANOUSE Philippe, DOS SANTOS Elsa *procuration* à CARDINAL Céline, ANGLADE Bruno *procuration* à WALLEM Bruno, GALOFRE Catherine *procuration* à SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre,

**Etait absent :** VERLET Eric

## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un-e secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026
- II. **Comptabilité :**
  1. Règlement budgétaire financier
  2. Vote des budgets 2026 :
    - a/ Budget communal et vote du régime indemnitaire du personnel élu et des subventions et participations
    - b/ Budget photovoltaïque
- III. Modifications à apporter sur les règlements de prêts et d'utilisation des salles municipales
- IV. Modification des tarifs de l'école de musique
- V. Avis sur le projet du SICTOM de Pézenas- Agde de réhabilitation et d'optimisation de la déchetterie
- VI. Adhésion au groupement de commande organisé par la Communauté de communes des Avant-Monts en vue du choix du traiteur pour les cantines scolaires
- VII. Renouvellement de la Commission des impôts directs
- VIII. Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2/04/2026**

Mme ZELINDRE Monique a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés, assisté de Monsieur Pierre SAUVY, Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2/04/2026.

APRES LECTURE, le procès-verbal est accepté à la majorité des membres présents et représentés.

Il demande à ajouter à l'ordre du jour la question sur la désignation des membres de la CLET, sur la dénomination de voies ainsi que les demandes de l'opposition sur le prix de l'eau et sur le local à mettre à disposition des membres de la liste d'opposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'ajout à l'ordre du jour.

## II. COMPTABILITE :

### III. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : M. Pierre SAUVY, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2024 par laquelle le conseil municipal avait adopté son règlement budgétaire et financier, rendu obligatoire après le passage de la commune au-dessus de 3500 habitants et l'adoption de la nomenclature M57 développée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le projet de « Règlement budgétaire et financier » tel que présenté et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	26
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non Participation	0

### IV. VOTE DES BUDGETS 2026

#### a/ APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2026

Rapporteur : M. LAPANOUSE Philippe, M. SAUVY Pierre, Directeur Général des Services et Mme Catherine BOILLAT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget PRIMITIF 2026 présenté par M. LAPANOUSE Philippe, Maire comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 648 206,51 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 653 862,51 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	4 648 206,51	4 648 206,51
<b>Section d'investissement</b>	1 653 862,51	1 653 862,51
<b>TOTAL</b>	6 302 069,02	6 302 069,02

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (6 abstentions : SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, MACHENAUD Nadine, RIHET Henri, GERARD-FOUFFE Francine, AUDAIRE Jean-François, procuration de Mme GALOFRE Catherine), approuve le budget Communal 2026 tel que présenté.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	20
Vote CONTRE	0
Abstention	6
Non Participation	0

## **b/ APPROBATION DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2026**

Rapporteur : Mme Catherine BOILLAT

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget PRIMITIF PHOTOVOLTAIQUE 2026 présenté par M. LAPANOUSE Philippe, Maire comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 149 021,17 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 236 391,51 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	149 021.17	149 021.17
<b>Section d'investissement</b>	236 391.51	236 391.51
<b>TOTAL</b>	385 412.68	385 412.68

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget photovoltaïque 2026 tel que présenté.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	26
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non Participation	0

### **III. MODIFICATIONS SUR LES REGLEMENTS DES PRETS ET UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES**

Rapporteur : M. Pierre SAUVY, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que certains locaux municipaux peuvent être mis à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales. Des règlements portant sur la mise à disposition des salles ont été établis. Il convient cependant d'apporter quelques modifications sur des points portant sur la sécurité.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	20
Vote CONTRE	0
Abstention	6
Non Participation	0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à la majorité des membres présents et représentés (6 abstentions : SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, MACHENAUD Nadine, RIHET Henri, GERARD-FOUFFE Francine, AUDAIRE Jean-François, procuration de Mme GALOFRE Catherine), décide d'approuver les règlements et les conditions d'utilisation des salles tels que présentés.

## IV. MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme ZELINDRE Monique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les nouveaux tarifs de l'école de musique qui prendront effet à compter de septembre 2026. Il propose les tarifs suivants :

	Tarifs Magalas	Tarifs Extérieur
¾ H Eveil Musical Ou ¾ H Initiation Musicale	65 €/ trimestre	85 €/trimestre
1 H Formation Musicale	70 € / trimestre	90 €/trimestre
½ H d'Instrument + 1 H Formation Musicale	100 €/trimestre	130 €/trimestre
½ H d'Instrument+ ½ H 2 <sup>ème</sup> instrument + 1 H Formation Musicale	120 €/trimestre	157 €/trimestre
½ H d'Instrument Adulte	120 €/trimestre	150 €/trimestre
1 H d'Instrument Adulte	200€/trimestre	270€/trimestre
1 H de Musique d'Ensemble-Inscrits dans une autre discipline	Gratuit	Gratuit
1 H de Musique d'Ensemble Non inscrits	60 €/trimestre	60 €/trimestre

A partir de la 2<sup>ème</sup> inscription dans une même famille une réduction de 10% sur la base du tarif le plus bas est appliquée

A partir de la 3<sup>ème</sup> inscription dans une même famille une réduction de 30 % sur la base du tarif le plus bas est appliquée

Aucune réduction ne sera appliquée sur le tarif adulte.

Il demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (6 abstentions : SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, MACHENAUD Nadine, RIHET Henri, GERARD-FOUFFE Francine, AUDAIRE Jean-François, procuration de Mme GALOFRE Catherine), approuve les tarifs proposés qui prendront effet dès la rentrée scolaire de septembre 2026.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	20
Vote CONTRE	0
Abstention	6
Non Participation	0

## **V. AVIS SUR LE PROJET DU SICTOM DE PEZENAS- AGDE DE REHABILITATION ET D'OPTIMISATION DE LA DECHETTERIE**

Rapporteur : M. Pierre SAUVY, Directeur Général des Services et M. CASTEJON Jean-Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SICTOM de Pézenas-Agde a déposé une demande d'enregistrement relative à la réhabilitation et l'optimisation de la déchetterie située sur notre territoire.

Ce projet est soumis à une consultation du public qui va se dérouler du lundi 4 mai au lundi 1er juin 2026.

Parallèlement, conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2026-04 DRCL-0147, le conseil municipal est appelé, par délibération, à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement déposée par le SICTOM d'Agde-Pézenas en vue de la réhabilitation et l'optimisation de la déchetterie située sur le territoire communal.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	26
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non Participation	0

## **VI. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANT-MONTS EN VUE DU CHOIX DU TRAITEUR POUR LES CANTINES SCOLAIRES**

Rapporteur : M. Pierre SAUVY, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat actuel liant la commune au traiteur livrant et fournissant les repas des cantines scolaires arrive à terme le 31 août prochain.

La communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent, de lancer une consultation mutualisée et d'en assurer toute la procédure.

Il demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la proposition de la communauté de communes les Avant-Monts et la charge de mener toute la procédure de consultation en vue du choix du traiteur assurant la fourniture et la livraison des repas aux cantines communales, d'adhérer à cette consultation mutualisée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document portant sur cette affaire.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	26
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non Participation	0

## VII. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : M. LAPANOUSE Philippe

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des élections municipales il convient de renouveler la commission communale des impôts directs (CCID) instituée dans chaque commune.

Elle est composée dans les communes de plus de 2000 habitants, du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres département d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal (soit pour Magalas, 32 personnes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, propose la liste suivante à M. le Directeur départemental des finances publiques

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions Directes locales
--	----------	-----	--------	-------------------	---------	------------------------------

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous

1	MME	JEAN	Monique	21/07/1957	315 rue de la cité	Oui
2	MME	METIVIER	Corinne	14/07/1967	2 chemin du pontil	Oui
3	MME	MARTIN	Sylvie	06/06/1957	4 rue de la castagnone	Oui
4	M	SEBASTIAN	Nicolas	08/03/1980	29 rue des terrasses de montfo	Oui
5	M	ZARCO	Patrick	12/06/1986	9 rue de la pinède	Oui
6	MME	SIMO-CAZENAVE	Patricia	13/06/1972	580 rue de l'égalité	Oui
7	MME	ALLEMAND	Christine	08/12/1953	28 rue Emile Barthe	Oui
8	MME	AUDAIRE	Catherine	13/12/1957	2 rue des écurveils	Oui
9	MME	CARDINAL	Céline	29/12/1983	133 avenue de la gare	Oui
10	MME	DUBREUIL	Morgane	20/05/1953	45 rue René Cassin	Oui
11	MME	CHALI	Kheira	14/07/1952	3 chemin lande de rouquette	Oui
12	M	MARTINEZ	José	28/03/1937	10 avenue Sainte Croix	Oui
13	M	ZIMMERMAN	Roger	13/12/1952	12 rue de l'aubépine	Oui
14	MME	PUEO	Sophie	26/10/1973	8 rue des chênes	Oui
15	M	URBAIN	Jean-Paul	09/05/1951	15 rue du chèvrefeuille	Oui
16	MME	MARTINET	Véronique	25/07/1964	46 rue René Cassin	Oui
17	M	SORRIBES	Rémy	07/10/1948	17 avenue Jean Jaurès	Oui
18	MME	RIVAS	Brigitte	22/04/1960	1 rue de la garenne	Oui
19	MME	LAUNAY	Corinne	17/09/1959	13 rue de la brèche	Oui
20	MME	BODET	Patricia	26/11/1958	1 rue des terrasses de montfo	Oui
21	M	RODRIGUEZ	Franck	15/07/1975	133 avenue de la gare	Oui
22	M	MARTIN	Guy	28/09/1953	4 rue de la castagnone	Oui
23	M	PAUVERT	Alain	27/08/1952	3 chemin lande de rouquette	Oui
24	MME	ZIMMERMAN	Bernadette	21/09/1950	12 rue de l'aubépine	Oui
25	M	METIVIER	Pascal	07/02/1963	2 chemin du pontil	Oui
26	M	BOURRAND-FAVIER	Patrick	19/02/1966	32 rue des terrasses de montfo	Oui
27	M	PERCHERON	Patrick	20/11/1961	6 rue de la paumlière	Oui
28	MME	COMTE	Josiane	03/03/1948	10 rue des jardins du Libron	Oui
29	MME	LABORIE	Gilberte	01/02/1941	11 avenue Capitaine Bonnet	Oui
30	M	PUEO	Lionel	25/03/1970	8 rue des chênes	Oui
31	M	BODET	Christian	05/04/1956	1 rue des terrasses de montfo	Oui
32	MME	CABROL	Laurène	05/05/1988	4 rue des capriers	Oui

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s)	SAUVY	Pierre	pierresauvy@ville-magalas.fr	06.79.31.96.41
De la commune	VIDAL	Aurore	urbanisme@ville-magalas.fr	04.67.36.20.19

## VIII. QUESTIONS DIVERSES

### 1/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE TRANSFERT DES CHARGES

Rapporteur : M. Pierre SAUVY, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-5 II,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,

Vu le code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C alinéa 7 du IV,

Vu la délibération n° 011-2017 du Conseil Communautaire en date du 23 janvier 2017 portant création de la CLECT et instituant sa composition à 25 membres titulaires et 25 membres suppléants,

Considérant qu'après les élections municipales de mars 2026, les conseils municipaux des 25 communes doivent désigner 1 membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de la CLET,

Monsieur le Maire demande au Conseil de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne pour siéger à la CLET :

-titulaire : Dominique RIVALLEAU

-suppléant : Claude LAURENT.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	26
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non Participation	0

### 2/ DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

Rapporteur : M. Philippe LAPANOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1,

Monsieur le Maire signale l'intérêt de donner une dénomination officielle à une voie d'un lotissement et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais de fourniture, de pose, d'entretien et de renouvellement de plaques indicatives sur les immeubles ou sur des poteaux à implanter sont à la charge de l'aménageur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté décide que :

- La voirie du lotissement « Chemin de la Montagne », (PA 034147 25 0 0001) est dénommée « Rue Joseph GRANIER » (1889-1977).

- Les voiries du lotissement « Les Amandiers » sont dénommées « Rue Emmanuel Ricard » et « Impasse de l'ancienne tonnellerie ».

Il dit que les frais de fourniture, de pose, d'entretien et de renouvellement de plaques de rue sur les immeubles ou sur des poteaux à implanter sont à la charge de l'aménageur.

Elus présents	19
Elus représentés	7
Nombre de votants	26
Vote POUR	26
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non Participation	0

### **3/ PRIX DE L'EAU**

Monsieur SIMO-CAZENAVE interroge monsieur le Maire sur les rapports avec Mare et Libron. Monsieur le Maire indique qu'on ne peut pas s'enlever d'un syndicat comme cela, mais que le prix de l'eau est très important et fera l'objet d'un examen particulier.

### **4/ LOCAL MIS A DISPOSITION DE LA LISTE D'OPPOSITION**

Monsieur SIMO-CAZENAVE demande où en est l'attribution du local réservé à l'opposition. Monsieur le Maire indique que l'opposition disposera d'une salle. Il s'agit d'un local administratif et non d'une permanence, ni d'un lieu de réunion publique. Il n'a pas à se trouver obligatoirement à l'intérieur de l'hôtel de ville.

En ce qui concerne son aménagement, il convient de le définir par accord entre la mairie et les conseillers n'appartenant pas à la majorité. En cas de désaccord, il appartient au maire d'arrêter les conditions de la mise à disposition et de son aménagement.

*M. le Maire remercie l'assistance de sa présence, et lève la séance à 18h50*

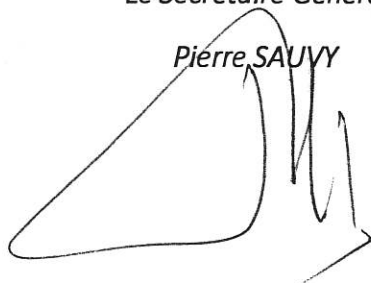
Le Maire

Philippe LAPANOUSE



Le Secrétaire Général,

Pierre SAUYY



Le Secrétaire de séance

